

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR
LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, les états financiers et le rapport de vérificateur pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022 de la municipalité de Sainte-Croix seront déposés à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 01 mai 2023, à 19 : 00 heures.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce vingt-huitième jour du mois d'avril en l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le vingt-huitième jour d'avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière